

Septembre 2009

**Rapport sur la création et le développement du
Centre de ressources pour la recherche et
l'enseignement sur la Shoah à l'Est
(Paris-Sorbonne/Yahad-In Unum)**

**Remis par
le Professeur Edouard Husson

au Professeur Georges Molinié,
Président de l'Université Paris-Sorbonne**

Table des matières

1. Historique (p.3)

2. La mise en commun de compétences complémentaires et la création d'une structure commune aux deux entités (p.10)

3. Le Centre de ressources (p.14)

NB. Le caractère central du Centre de Ressources dans le développement d'un réseau pouvant déboucher sur des pôles de recherche et d'enseignement à plusieurs partenaires(p.17).

4. l'enseignement sur la Shoah à Paris-Sorbonne (p.19)

5. La création d'une collection d'ouvrages et d'une bibliothèque (p.21)

6. Le financement du Centre de recherche (p.22)

Documents (p.23) :

- Convention Paris-Sorbonne-Yahad et ses annexes (p.23)
- Liste des correspondants scientifiques du Centre de Ressources (p.35)

1. Historique

Il est important de le dire d'emblée. Tout ce dont nous allons parler ne pourrait pas voir le jour sans le développement, ces dernières années, sur le terrain, en Ukraine et en Biélorussie, d'une recherche novatrice, révolutionnaire même, menée par le Père Patrick Desbois et l'équipe de Yahad-In Unum, concernant l'histoire des fusillades massives de Juifs mises en œuvre par des unités de la SS, de la police allemande et des troupes auxiliaires de collaborateurs entre 1941 et 1944. Depuis le début des années 2000, en effet, Yahad-In Unum a rassemblé un corpus unique en son genre d'interviews de témoins ukrainiens et biélorusses des massacres de Juifs commis entre 1941 et 1944. A ce jour, plus de mille personnes ont témoigné, ce qui a permis de localiser environ 300 sites de fosses, dont la moitié, environ, n'était pas connue de la recherche historique.

On met justement en avant l'aspect mémoriel, qui est l'un des moteurs de la recherche menée par Yahad-In Unum. Le Père Desbois, qui dirige le service des relations avec le judaïsme auprès de la conférence des évêques de France, poursuit d'abord l'objectif de localiser les fosses communes des Juifs de l'ancienne Union Soviétique, si possible dans leur intégralité; il s'agit de permettre aux communautés juives de donner une sépulture à plus de 2 millions d'individus. Comme le rappelle souvent le Père Desbois, il y va aussi de l'avenir de la conscience européenne: peut-on unir l'Europe sur le long terme si l'on nie à deux millions d'Européens, dont leurs assassins nazis n'ont pas eu le temps de faire disparaître les corps, le droit universel à une sépulture, qui différencie l'humanité de l'animalité? Il y a là un horizon éthique qui ne peut pas laisser indifférent le chercheur confronté au crime de masse sans précédent que fut la Shoah.

Face à l'importance des découvertes réalisées par Yahad-In Unum, les médias ont tendance à donner un tour sensationnel à l'établissement du corpus de témoins, oubliant que la recherche menée par l'équipe de Yahad s'appuie sur les travaux de nombreux historiens, allemands, américains, britanniques, français, israéliens, polonais, russes, ukrainiens qui, depuis plusieurs décennies, avaient commencé à traiter les documents connus qui permettent de commencer à établir l'histoire des fusillades massives de Juifs dans l'ancienne Union Soviétique et à ses confins: rapports des Einsatzgruppen; témoignages des survivants et livres de mémoire juifs; enquêtes des commissions soviétiques; procès des membres Einsatzgruppen et des unités de police. Mais il est bien vrai aussi que les témoignages rassemblés par Yahad viennent de gens qui n'étaient ni victimes ni bourreaux et que l'on avait rarement pensé à interroger. Le spécialiste de l'histoire de la Shoah qui découvre pour la première fois les témoignages rassemblés par Yahad est confronté à une "histoire au quotidien des massacres" encore très peu connue. Représentative à cet égard est le commentaire de Dieter Pohl, l'un des meilleurs historiens, au plan international, de la Shoah: "Les vidéos rassemblées par Yahad nous donnent des informations que nous ne trouvons dans aucun autre document d'archives".

Il n'y aura pas de mémoire durable de la Shoah sans établissement de la vérité des faits. Dès le début de son enquête mémorielle, le Père Desbois a éprouvé le besoin de confronter les informations qu'il rassemblait au travail des chercheurs. Pour le dire autrement, il a développé empiriquement une méthode de recherche originale, sur le terrain, qui demande à être confrontée à la recherche des spécialistes universitaires en même temps qu'elle est susceptible d'enrichir considérablement cette dernière.

Les spécialistes d'histoire contemporaine de Paris-Sorbonne ont, dès

2005, pris acte de ce qu'était constituée par Yahad-In Unum une base d'informations inédites, dont l'utilisation serait essentielle pour élargir la compréhension de la Shoah en Union Soviétique et en Europe orientale. Il n'est pas surprenant que l'expression de « Shoah par balles », d'abord utilisée pour désigner les recherches de Yahad-In Unum, soit maintenant étendue à l'ensemble des travaux de recherches entrepris dans le monde sur la partie du génocide des Juifs qui ne s'est pas déroulée dans les centres d'extermination par le gaz situés en Europe centrale.

Depuis l'été 2005, des historiens de Paris-Sorbonne ont été associés à l'élaboration et aux bilans des voyages d'enquête de Yahad_In Unum. L'un d'entre eux, auteur du présent rapport, a participé à plusieurs enquêtes de Yahad sur le terrain (avec le soutien du Centre d'Histoire de l'Europe Centrale et de l'Ecole doctorale "Histoire moderne et contemporaine"). Paris-Sorbonne a été aussi l'une des universités associée à l'expertise scientifique de l'exposition « Les fusillades de Juifs en Ukraine 1941-1944 » qui s'est tenue au Mémorial de la Shoah au deuxième semestre 2007.

En accord avec le Père Patrick Desbois, qui a organisé la prise de contact avec Monsieur Paul Shapiro, des échanges approfondis ont eu lieu dès le printemps 2006 avec des collègues américains du *Center For Advanced Holocaust Studies* du *United States Holocaust Memorial Museum (USHMM)*. Des collègues allemands de *l'Institut für Zeitgeschichte* ont aussi été sollicités, à l'automne 2006, pour voir comment mettre en œuvre une coopération scientifique internationale consacrée à l'histoire de la "Shoah par balles". La première conférence du Père Patrick Desbois devant des chercheurs allemands a ainsi pu être organisée à Munich à l'initiative de Paris-Sorbonne. Dès ces premiers échanges avec le Père Patrick Desbois, entre spécialistes, il est devenu clair que le projet de Yahad-In Unum rencontrait un grand écho dans la communauté scientifique internationale, élément qui fut

confirmé par la tenue, l'initiative du Père Patrick Desbois, de Monsieur Paul Shapiro et de Monsieur Jacques Fredj (Directeur du Mémorial de la Shoah), du premier colloque scientifique international sur l'histoire de la Shoah en Ukraine, début octobre 2007.

C'est grâce à la coopération internationale mise en place dans les dix-huit mois précédents, en effet, qu'a pu être organisé, à la Sorbonne et au Mémorial de la Shoah, le colloque intitulé "La Shoah en Ukraine. Nouvelles ressources et nouvelles recherches", organisé en commun par Yahad-In Unum, le Mémorial de la Shoah, le *United States Holocaust Memorial Museum* et Paris-Sorbonne. Il a rassemblé une quarantaine de chercheurs du monde entier (dont des jeunes chercheurs ukrainiens à qui l'USHMM avait accordé une bourse pour leur participation au colloque) et abordé le maximum d'aspects: histoire des massacres, histoire des victimes et des survivants, histoire de l'occupation allemande en Ukraine etc...

Il est à noter que la troisième journée du colloque, organisée par Paris-Sorbonne, était plus spécifiquement consacrée aux travaux de Yahad sur le terrain et organisée dans une perspective interdisciplinaire. L'équipe d'enquêteurs de Yahad avait, en effet, dirigé, grâce au soutien financier du Mémorial de la Shoah, avec l'aide technique de l'Institut archéologique de l'Université de Lvov, et sous contrôle rabbinique, une enquête archéologique de trois semaines à Busk en août 2006, qui est venue confirmer pleinement les récits des témoins et l'enquête des commissions soviétiques de 1944-45 concernant le massacre des 1700 derniers Juifs de la ville. Les résultats obtenus ont été examinés, le 3 octobre 2007 à la Sorbonne, par des historiens, des spécialistes des armes de la Seconde Guerre mondiale, des experts en ballistique, des spécialistes de médecine légale, des archéologues.

Telle est précisément la force des travaux de Yahad-In Unum:

entraîner des coopérations inédites, obliger à remettre en cause les cloisonnements disciplinaires, obliger les universitaires à aller sur le terrain. Et telle est la méthodologie que Paris-Sorbonne a contribué, dès cette date, à mettre en place pour susciter un traitement le plus complet possible des données rassemblées par Yahad-In Unum.

A la rentrée universitaire 2007 a été fondé, au sein de l'École doctorale "Histoire moderne et contemporaine" de Paris-Sorbonne, sous l'impulsion des professeurs Dominique Barjot et Olivier Chaline (Centre d'Histoire de l'Europe Centrale), un séminaire intitulé « Ecrire l'histoire de la Shoah aujourd'hui », dont l'animation a été confié à l'auteur du présent rapport. Ce séminaire est le seul de son genre en Europe. Il entame, à la rentrée 2009, sa troisième année. Il repose sur trois principes:

- le travail est centré sur les découvertes des équipes de Yahad-In Unum
- le séminaire est ouvert à tous les chercheurs qui le souhaitent. En trois ans, une dizaine de chercheurs étrangers ont été invités et des membres de différents laboratoires français sont venus faire des exposés. .
- le séminaire est naturellement ouvert à l'interdisciplinarité.

Le séminaire a été le lieu concret de développement d'une coopération entre Yahad et Paris-Sorbonne. Il a permis d'établir des relations de confiance et de travail au quotidien entre les deux entités. Outre son public d'étudiants et de chercheurs, il accueille les membres de l'équipe de Yahad qui souhaitent approfondir leur connaissance de l'histoire de la Shoah. Il est un endroit où les résultats des voyages d'enquête de Yahad sont régulièrement analysés.

Des travaux du séminaire a émergé progressivement l'idée d'un deuxième colloque international, consacré à l'histoire de "l'opération 1005", la tentative des SS, dès le printemps 1942, d'effacer les traces

de la Shoah à l'Est de l'Europe, en déterrants les cadavres des fosses communes et en les incinérant. Il s'agit du premier négationnisme, celui des nazis eux-mêmes, qui a largement échoué du fait du nombre des lieux de massacres - comme le redécouvre Yahad-In Unum. Ce colloque s'est tenu en juin 2009. Il a été organisé, cette fois-ci, à nouveau avec le *Center for Advanced Holocaust Studies*, ainsi qu'avec le Collège des Bernardins. Vingt-cinq chercheurs ont confronté leurs informations, le plus souvent inédites, concernant la planification de "1005", sa mise en œuvre, ses liens avec la mise en place des fours crématoires dans les centres d'extermination par le gaz, la connaissance qu'en avaient les Alliés, l'histoire des *Sonderkommandos* etc...

On s'aperçoit, maintenant que vient l'heure d'un premier bilan, que les deux colloques internationaux dont Paris-Sorbonne a été coorganisatrice, ont été le moment d'une intensification de la coopération entre Yahad-In Unum et l'université.

A l'occasion du colloque d'octobre 2007 avait été posé, à l'initiative du Président Jean-Robert Pitte, le principe d'une convention liant Paris-Sorbonne et Yahad-In Unum. Celle-ci a été adoptée par le Conseil Scientifique et le Conseil d'Administration de l'université en décembre 2007. Son texte est redonné en annexe au présent rapport. Cette convention posait déjà les bases d'une coopération étroite entre Yahad et Paris-Sorbonne, sans exclure d'autres partenariats - en particulier deux qui se sont effectivement développés depuis 2007, l'un avec le Musée de l'Holocauste de Washington; l'autre avec le Collège des Bernardins (désormais co-organisateur du séminaire "Ecrire l'histoire de la Shoah aujourd'hui" et qui a financé, ces deux dernières années, par une bourse, deux doctorantes de Paris-Sorbonne).

La convention de 2007 et ses annexes proposaient un certain nombre

de cadres de travail qui ont gardé leur validité jusqu'à aujourd'hui. Les propositions qui suivent prouvent la portée des principes alors énoncés dans la convention. Ils ont été discutés durant environ un an, pour tenir compte de la spécificité du travail de Yahad,

Une impulsion nouvelle a été donnée, sous l'impulsion du Président Georges Molinié, au premier semestre de l'année 2009, coïncidant avec l'organisation du nouveau colloque international. Le Président Molinié et le Père Desbois sont tombés d'accord pour faire émerger un véritable Centre de ressources pour la recherche et l'enseignement. A cela, trois motifs:

- Il est devenu nécessaire d'ouvrir systématiquement les archives de Yahad-In Unum à la recherche française et internationale
- une coopération internationale de grande intensité s'est mise en place autour du projet de Yahad, qu'il s'agit d'organiser à partir d'un centre, dans une construction en réseau.
- à Paris-Sorbonne existe la volonté de faire émerger un enseignement interdisciplinaire cohérent sur la Shoah.

La création du Centre de Ressources pour la Recherche et l'Enseignement sur la Shoah à l'Est a été annoncée par le Président Molinié le 15 juin 2009. Le présent rapport, rédigé à sa demande, esquisse, dans ce qui suit, des pistes concrètes pour faire vivre le Centre.

2. La mise en commun de compétences complémentaires et la création d'une structure commune aux deux entités

Les deux entités, qui s'associent, pour former un Centre de recherches et d'enseignement ne sont ni de même taille ni de même nature juridique. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une absorption de Yahad-In Unum par une structure universitaire mais de la mise en commun de compétences complémentaires.

Yahad-In Unum est une association placée sous le régime de la loi de 1901, qui a des objectifs qui lui sont propres: dialogue interreligieux, engagement humanitaire, lutte contre l'antisémitisme, le racisme et le négationnisme, ne relèvent pas du cœur des compétences universitaires même si la recherche sur la Shoah doit s'adosser à de fortes convictions éthiques. C'est sur la mise en valeur du corpus d'interviews et des autres archives rassemblées par Yahad que portera la coopération.

Coopérer avec Paris-Sorbonne apporte quatre garanties à Yahad:

- une garantie de neutralité face au débat public, en particulier mémoriel.
- une garantie d'indépendance face aux tentations, qui peuvent être fortes, de prendre le contrôle du projet de Yahad par le financement.
- une expertise scientifique de premier plan et la possibilité de consolider le réseau de coopération scientifique internationale émergent sur la "Shoah par balles".
- une possibilité de contrôler strictement l'accès aux archives. Celui-ci ne peut être autorisé que si la personne intéressée a l'intention de faire une recherche dans laquelle elle traitera les sources comme le fait un chercheur.

Coopérer avec Yahad-In Unum donne aussi des atouts considérables à Paris-Sorbonne:

- l'université se place à la pointe de la recherche internationale concernant l'histoire de la Shoah.
- elle fait œuvre de pionnière au sein du paysage de la recherche en France, où il n'existe pas encore de centre d'enseignement et de recherche consacré à l'ensemble de l'histoire de la Shoah.
- elle développe un projet qui a valeur de modèle pour affirmer l'ancrage éthique de la recherche en Sciences humaines et sociales
- elle amorce, sur le plan interne, une dynamique interdisciplinaire.

En jargon d'aujourd'hui, on parlera d'un partenariat "gagnant-gagnant" mais il faudra bien prendre garde à un point. Pour établir définitivement une véritable égalité entre les deux partenaires il sera important que l'université respecte l'autonomie de décision de Yahad-In Unum quant à la poursuite du projet sur le terrain. Le succès de la recherche de Yahad vient de la cohérence de son équipe de direction et d'un savoir-faire unique auquel sont formés les enquêteurs envoyés sur le terrain. Aucune des deux parties n'y gagnerait si l'université voulait se mêler d'intervenir dans un domaine où l'association a acquis une méthode irremplaçable. Cela n'empêchera pas d'intensifier le recrutement, déjà existant, de collaborateurs pour Yahad ou d'enquêteurs de terrain par l'intermédiaire du séminaire "Ecrire l'histoire de la Shoah aujourd'hui", en fonction des besoins de Yahad.

Pour répondre aux exigences qui viennent d'être formulées en matière de mutualisation des savoir-faire et des activités complémentaires des deux entités, il faut se demander d'abord quelles structures devront être présentées à l'approbation du Conseil scientifique et du Conseil d'Administration de l'Université.

* Le Directoire

Un Directoire de la structure commune à Paris-Sorbonne et Yahad était déjà prévu par la convention de 2007. Son principe a été confirmé en juin 2009. Il faut une structure légère mais aussi apte à décider de la politique du Centre. Il apparaît approprié qu'y siègent, à parité, deux ou trois représentants de l'université et deux ou trois représentants de l'association auxquels viendra se joindre le coordinateur scientifique désigné par les deux partenaires.

Le Directoire devra se réunir, pour être efficace, une fois tous les deux mois. La première réunion devrait avoir lieu avant l'ouverture du Centre d'Archives, pour fixer définitivement les modalités d'accès à la documentation de Yahad-In Unum. Il faudra qu'avant la fin de l'année 2009 ait été confirmé par le Directoire, en accord avec, d'une part le Conseil Scientifique et le Conseil d'Administration de l'Université, d'autre part le Conseil d'Orientation de Yahad, la structure définitive du Centre,

*Le coordinateur scientifique

Le coordinateur scientifique aura pour tâche d'assurer le suivi des décisions du Directoire, de lui communiquer projets et demandes émanant de la communauté des chercheurs. Il aura aussi à surveiller que la politique d'accès aux archives de Yahad fixée par le Directoire est bien appliquée et respectée. Pour que son travail soit efficace, il faudra veiller à mettre à sa disposition des moyens logistiques. Il faut d'ores et déjà que les deux parties se mettent d'accord sur les moyens de financer un secrétariat du Directoire, de la Coordination Scientifique et du Centre de Recherches. Le coordinateur est aussi appelé à siéger dans le ou les conseils constitués auprès du

Directoire pour lui faire des propositions et lui remettre des bilans de l'activité du Centre..

*Le Conseil scientifique du Centre

Un système de correspondants scientifiques a été mis en place dès l'annonce de la création du Centre, à la mi-juin 2009. Une quinzaine de personnes ont déjà répondu positivement. La liste, donnée en annexe, reflète bien, déjà, la réalité de la coopération de Yahad et de Paris-Sorbonne, sans aucune exclusive, avec un grand nombre d'institutions françaises et internationales. Il faut prévoir de compléter rapidement cette liste et de convoquer les correspondants scientifiques en Conseil, au moment de l'ouverture des archives de Yahad, à la mi-octobre. La liste des correspondants peut être complétée lors de la constitution du Conseil. Il faudra en particulier veiller à y inviter des enseignants-chercheurs de Paris-Sorbonne qui aideront à développer les travaux de recherche et d'enseignement du Centre dans une perspective interdisciplinaire.

Le plus approprié serait que le Conseil se réunisse deux fois par an. Il demandera chaque année un rapport sur l'activité du Centre au coordinateur scientifique. Et il aura pour mission de proposer au Directoire des orientations, en fonction des observations qu'il aura pu faire.

Les structures ici proposées sont des structures légères, adaptées à la coopération envisagée. En fonction des besoins, on pourra les renforcer si le besoin s'en fait sentir. Mais il ne faudra pas compliquer inutilement le fonctionnement du Centre, dont les deux missions, de recherche et d'enseignement, sont à préciser, comme nous allons le faire à présent.

3. Le Centre de Ressources

La conservation et l'analyse des documents rassemblés par Yahad-In Unum est la priorité des travaux de recherche qui seront développés dans le cadre du Centre. Une demande existe, de la part des chercheurs, en France et à l'étranger. Elle correspond aussi à un besoin du côté de Yahad: même si les enquêtes de terrain sont loin d'être finies, il est devenu nécessaire d'analyser dans le détail les éléments d'information déjà rassemblés, pour affiner toujours plus la méthode d'enquête.

Il est d'autant plus urgent de passer à cette phase de l'existence de Yahad que l'association a noué d'excellentes relations avec, d'une part, le Centre d'archives du Musée de l'Holocauste de Washington et d'autre part la Centrale des Länder pour la Justice de Ludwigsburg en République Fédérale d'Allemagne. Ces deux institutions ont mis à disposition de Yahad-In Unum des copies d'un certain nombre de documents. Il sera important de préciser avec les institutions concernées comment tout ou partie de ces documents peuvent être rendus accessibles aux chercheurs- la garantie de la Sorbonne étant, pour ce faire, fondamentale. C'est une chance proprement inouïe que des documents encore relativement peu exploités ou sous-estimés - instructions des procès menés en RFA contre des criminels de la police ou procès-verbaux des enquêtes menées par les commissions soviétiques - soient rendus accessibles à Paris, par l'intermédiaire de Yahad.

Yahad s'est doté d'un lieu de conservation et de consultation des archives, qui sera inauguré officiellement le 15 octobre 2009. L'association emploiera ses archivistes, qui ont pour charge d'élaborer

un règlement de la consultation des documents. Le Directoire devra confirmer ce règlement lors de sa première réunion, avant la création du Centre d'Archives.

Les archivistes de Yahad fourniront un bilan de leur activité, du nombre et du type de consultations chaque année au coordinateur scientifique du Centre pour qu'il verse ses éléments au rapport qu'il adressera au Conseil. .

Les conditions d'accès aux documents de Yahad-In Unum seront celles d'un centre d'archives de niveau international. Ne pourront avoir accès, sauf exception, que des personnes justifiant d'un projet de recherche mené dans le cadre d'un centre universitaire ou scientifique. S'il s'agit d'un auteur n'appartenant à aucun centre scientifique mais dont la demande apparaît recevable, il faudra qu'il puisse faire état d'un contrat signé avec une maison d'éditions répondant à tous les critères de la déontologie. S'il s'agit d'un réalisateur de documentaire, il devra donner connaissance des détails de son projet. La dernière catégorie à envisager est celle des familles à la recherche de renseignement sur l'un de leurs parents.

Cette dernière catégorie relèvera uniquement des décisions de Yahad. En revanche, pour les trois autres, il est important que Paris-Sorbonne puisse mettre à disposition de Yahad-In Unum ses capacités d'encadrement et son expertise.

- Une utilisation des vidéos de Yahad aura pour contrepartie la présence, dans l'équipe de réalisation du documentaire, d'un expert scientifique choisi par le Directoire, selon un contrat établi entre la maison de production et Yahad-In Unum. Le montant de la prestation effectuée sera reversé au Centre. Cette prestation n'exclura pas, bien entendu, le versement des droits d'utilisation des images et autres documents.

- le manuscrit d'un ouvrage utilisant les archives de Yahad sans que

le cadre soit strictement universitaire devra être relu par un expert scientifique de Yahad. Là aussi, la prestation de l'expert sera contractualisée auprès de la maison d'édition et le montant de la prestation effectuée sera versé par la maison d'édition au Centre pour contribuer à son effort de recherche. Cette prestation n'exclura pas le versement de droits pour l'utilisation des documents de Yahad.

- la voie normale de consultation est celle d'un étudiant de master, d'un doctorant ou d'un "postdoc". Paris-Sorbonne aura pour tâche de veiller à ce que les procédures de recherche scientifique soient respectées de bout en bout.

Les étudiants inscrits à Paris-Sorbonne ou les enseignants-chercheurs de l'université auront la priorité dans les demandes de consultation de documents. Cependant, d'une manière générale, il faudra tenir compte du nombre de demandes effectuées par des chercheurs étrangers se rendant essentiellement à Paris pour voir les archives. Il faudra tenir compte du nombre limité de places dans la salle de lecture. Aucune consultation de documents ne pourra se faire sans prendre rendez-vous. Les copies de document seront effectuées après passage d'une commande, selon des modalités fixées par le règlement de consultation.

Pour tous les chercheurs, un exemplaire du travail effectué utilisant les archives de Yahad-In Unum devra être remis au Centre. Celui-ci se réservera de demander des remaniements s'il devait y avoir publication du travail effectué et que les archives n'étaient pas correctement citées.

Dans tous les cas, selon les principes déjà fixés dans la Convention de 2007, l'accès aux documents de Yahad-In Unum ne sera possible que selon une double autorisation. Les deux entités qui passent accord chargeront, pour des questions pratiques, le coordinateur scientifique de donner ou refuser l'accès. Il est important de maintenir la

possibilité, pour Yahad-In Unum, de refuser totalement l'accès à ses archives si les intentions du demandeur apparaissaient incompatibles avec les objectifs d'une recherche scientifique. En particulier, il faudra prendre garde à ne pas accorder l'accès à des chercheurs animés d'un esprit négationniste. Il sera important que le règlement prévoie la possibilité, pour Yahad-In Unum, de refuser l'accès à ses archives s'il devait y avoir des doutes sur les motivations du chercheur.

Il sera important que la charte de l'utilisation des archives puisse être rendue publique en même temps qu'est inauguré le Centre.

NB. Le caractère central du Centre de Ressources dans le développement d'un réseau pouvant déboucher sur des pôles de recherche et d'enseignement à plusieurs partenaires.

Le Centre de Ressources est historiquement né des relations qui se sont développées, depuis 2005, entre Yahad-In Unum et Paris-Sorbonne. Pour être dirigé et développé efficacement, il ne peut dépendre que des deux entités fondatrices.

Mais, comme son nom l'indique, le Centre de Ressources est destiné à favoriser la recherche et l'enseignement sur la Shoah à l'Est. Le Centre a donc vocation à coopérer avec d'autres universités, instituts et organismes selon le principe moderne du réseau. Des partenariats privilégiés existent déjà avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, le Mémorial de la Shoah, le Center for Advanced Holocaust Studies, le Collège des Bernardins, la Zentralstelle de Ludwigsburg ; ils ont vocation à être renforcés.

La priorité est, au moins jusqu'à la fin de l'année 2009, à la consolidation du Centre de Ressources. Ensuite, les liens avec les partenaires cités, ou avec d'autres qui se présenteront, pourront être

développés dans de bonnes conditions. Il ne faut pas exclure qu'autour du Centre de Ressources se développent des pôles de recherche ou des structures d'enseignement qui seront communs à Paris-Sorbonne, Yahad et une ou plusieurs autres entités. Un telle perspective est déjà envisageable, dans un avenir pas trop éloigné, avec le Center For Advanced Holocaust Studies (au titre de la recherche) ou le Collège des Bernardins (au titre de l'enseignement). Mais il faudra prendre garde à ne pas formaliser inutilement ce qui fonctionne déjà bien en réseau.

Deux objectifs devraient être rapidement fixés.

- Le premier, de constituer un dossier de demande de financement auprès de l'Agence Nationale de la Recherche autour du thème de la « Shoah par balles », pour lequel plusieurs partenaires scientifiques nationaux et internationaux devront être sollicités par Paris-Sorbonne.
- Le second, de créer un pôle pédagogique de lutte contre le révisionnisme et le négationnisme, qui a vocation à être soutenu par les pouvoirs publics et les institutions européennes, et pour lequel, là aussi, plusieurs partenaires devront être sollicités.

4. L'enseignement sur la Shoah à Paris-Sorbonne

Le séminaire des historiens est la matrice de l'enseignement sur la Shoah que veut développer Paris-Sorbonne. Dès l'année universitaire 2009-2010, il devrait être ouvert aux étudiants de master de toutes les disciplines enseignées à Paris Sorbonne. Pour les L3, un enseignement spécifique doit être créé dans le cadre de l'UFR d'histoire, là aussi accessible aux étudiants d'autres disciplines.

Yahad fait réaliser la traduction d'un certain nombre de documents depuis le russe, l'ukrainien et l'allemand. Ils permettront ainsi aux étudiants de L3 et de M1 d'avoir accès à des sources inédites et d'apprendre à travailler sur l'objet spécifique qu'est la « Shoah par balles ». Cet accès aux textes traduits sera particulièrement important pour former des étudiants souhaitant ensuite participer aux voyages d'enquête de Yahad.

Une réunion de travail devra être organisée d'ici la fin de l'année 2009, sous la présidence du Président Georges Molinié, pour voir comment étendre l'enseignement sur la Shoah à différentes disciplines au sein de l'université. Cela peut passer par un développement du séminaire, qui ajouterait au programme déjà existant des séances animées par les représentants d'autres disciplines que l'histoire. Il est souhaitable que des synergies se créent, en particulier que l'extraordinaire formation en langues des pays d'Europe centrale et orientale soit largement valorisée dans le développement du séminaire. Paris-Sorbonne a vocation à attirer des étudiants d'Europe centrale et orientale qui viendront se former à l'analyse des documents de Yahad-In Unum. Il faudra aussi solliciter toutes les disciplines de sciences

humaines qui peuvent contribuer à élargir la réflexion sur « Auschwitz » à la réalité de la « Shoah par balles », cette face bien peu « industrielle » du génocide.

Il faudra aussi réfléchir à développer un enseignement et une recherche comparative avec les spécialistes des autres violences de masse au XX^e siècle.

Créer une chaire d'études de la Shoah à l'Est

Paris-Sorbonne doit se fixer pour objectif d'être la première université française à disposer d'une chaire d'enseignement sur la Shoah. Cette chaire ne doit pas être envisagée comme un objet de concurrence entre chercheurs français. Elle doit être ouverte à la recherche internationale sur la Shoah. Elle sera occupée par des professeurs invités. Elle doit être pourvue à tour de rôle par des spécialistes de toutes les sciences humaines qui permettent d'éclairer la Shoah, en particulier la « Shoah par balles ». Elle doit être pour l'université l'occasion de réaffirmer la place éminente des SHS dans la formation éthique de l'individu.

Le Conseil scientifique aura vocation à proposer des noms au Directoire pour l'attribution annuelle du poste de professeur invité.

On peut se poser la question de savoir s'il serait approprié de constituer un deuxième conseil, propre à Paris-Sorbonne, qui se consacrerait plus exclusivement, auprès du Directoire, à l'orientation des activités d'enseignement. En particulier, si était retenue l'idée, développée ci-dessus, de créer une chaire d'enseignement et de recherche sur la Shoah destinée à des professeurs invités, il serait judicieux de disposer de ce deuxième conseil

5. La création d'une collection d'ouvrages et d'une bibliothèque

Créer une collection aux Presses de La Sorbonne devrait être une priorité de l'année 2009-2010. Outre les publications des deux colloques, on pourrait envisager de créer une collection de monographies consacrée à des lieux de la « Shoah par balles ». Des collègues allemands sont intéressés pour développer une version allemande des monographies, qui seraient publiées à la prestigieuse *Wissenschaftliche Buchgesellschaft*

Il faudrait aussi songer à rendre accessible en français des ouvrages du russe, du polonais et de l'allemand consacrés à l'histoire de la Shoah. La création d'une collection permettrait une visibilité, pour les demandes de soutiens à l'édition, par exemple du CNL.

Il faut réfléchir, enfin, en matière d'édition, à la possibilité d'éditions électroniques de corpus de sources sur l'histoire de la Shoah.

Parmi les autres contributions que pourrait apporter la Sorbonne, on pourrait imaginer la constitution d'une bibliothèque de référence, interdisciplinaire, et multilingue, sur la « Shoah par balles ».

6. Le financement du Centre

Yahad devra faire savoir, chaque année, à la Sorbonne, quelle somme l'association entend affecter au fonctionnement du Centre, en dehors du financement du Centre de Ressources.

A partir du moment où le Centre est entériné par le Conseil Scientifique et le Conseil d'administration de l'université, il pourra être doté d'une ligne budgétaire propre. Le Centre pourra, par sa dynamique, devenir un projet important de l'université, permettant de tester des types de coopérations nouvelles aussi bien au sein de l'université qu'avec d'autres institutions. Il faut, dès la première année, prendre les moyens d'installer un bureau du Centre au sein de Paris-Sorbonne et prévoir une ou deux vacations pour assurer la logistique de l'activité du Directoire et du Coordinateur scientifique.

L'université devra aussi planifier dès l'automne 2009 sa contribution financière à quelques événements, en particulier le colloque du printemps prochain, qui jalonnent la première année d'existence du Centre. Il faut prévoir très vite les (petites) dépenses consacrées aux sessions du Conseil scientifique.

Les deux entités auront intérêt à déposer très vite, ensemble et avec leurs partenaires français (en particulier le Collège des Bernardins) ou internationaux, des demandes de financement de projet de recherche auprès de l'ANR, ou d'organismes internationaux de financement de la recherche. L'avantage sera double:

- regrouper les forces, au sein de l'université
- renforcer les coopérations avec les institutions étrangères.

ANNEXE 1 : CONVENTION DE 2007CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

L'université Paris-Sorbonne (Paris IV), ci-dessous dénommée Paris IV, domiciliée 1 rue Victor Cousin 75005 Paris, représentée par son président Jean-Robert PITTE

ET

L'association Yahad-In Unum (loi 1901), ci-dessous dénommée Yahad, domiciliée 151 rue du Chemin-Vert 75011 Paris, représentée par son président Patrick DESBOIS

PREAMBULE

Yahad-In Unum mène depuis 2004, une recherche de longue durée sur la Shoah en Ukraine et dans l'ensemble de l'ancien espace soviétique, visant notamment à recueillir, organiser et présenter témoignages, preuves matérielles et tous autres éléments concernant la « Shoah par balles » en Europe orientale entre 1941 et 1944.

Une documentation de grande ampleur est progressivement collectée par Yahad à l'occasion de cette recherche.

Paris IV souhaite développer dans le cadre de l'Ecole Doctorale Histoire moderne et contemporaine (ED188) une structure de recherche consacré à la Shoah à l'Est de l'Europe et se propose de coordonner avec Yahad la mise en valeur scientifique des informations rassemblées.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit

Article 1er

La présente convention a pour objet de fixer le cadre d'une coopération scientifique entre Paris IV et Yahad-In Unum, au bénéfice de la recherche sur la « Shoah par balles ».

Pour réaliser au mieux cette coopération, Yahad offrira aux chercheurs de Paris IV un libre accès, dans le cadre de l'Ecole doctorale Histoire moderne et contemporaine (ED 188), au fonds de documentation qu'elle rassemble et dont elle dispose sur la « Shoah par balles ».

L'utilisation de cette documentation et de ces éléments par les chercheurs se fera exclusivement dans le cadre de leur projet de recherche et en accord avec l'Ecole Doctorale Histoire moderne et contemporaine (ED 188).

Article 2

Un comité scientifique est institué pour une mise en commun des compétences par Paris IV (sous la responsabilité de l'Ecole doctorale Histoire moderne et contemporaine, ED188) et Yahad-In Unum. Il est constitué, à parité, de représentants de Paris IV et de représentants de Yahad. Il désigne, pour la durée de la présente convention, un coordinateur scientifique du projet de recherche sur la « Shoah par balles ».

Article 3

Le comité scientifique définit les orientations de la recherche sur la « Shoah par balles ». Il assure en coordination avec les instances compétentes un appui scientifique et matériel à la réalisation des

travaux de recherche menés dans le cadre du présent accord. Il préside à la sélection des candidats pour les attributions de bourses définies en annexe 1. Il fixe les conditions de l'accès, pour des chercheurs extérieurs, aux informations collectées par Yahad-In Unum.

Article 4

La représentation de Paris IV pour l'exécution de la présente convention est assurée par l'Ecole doctorale Histoire moderne et contemporaine.

Article 5

Le partenariat institué portera sur l'objet indiqué ci-dessus et pourra porter sur toute autre initiative faite dans l'intérêt de la recherche (séminaires, conventions etc...).

Le présent accord entre en vigueur à la date de sa signature et pour une durée de quatre ans. Il sera renouvelé par tacite reconduction pour une durée de quatre ans sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis adressé par lettre recommandée trois mois avant la date d'expiration de son terme.

.

Article 6

Le présent accord pourra être modifié par un avenant signé par les deux parties.

Tout litige qui pourrait naître de l'application de la présente convention sera réglé en priorité par accord amiable entre les parties.

Le Président de l'Université
Président de

Le

de l'université Paris-Sorbonne
l'Association Yahad

Jean-Robert PITTE
Patrick Desbois

Annexe à la Convention– Attribution de bourses dans le cadre de la convention signée par Yahad-In Unum et Paris IV

Article 1

Une fois par an, le comité scientifique commun à Paris IV et Yahad lancera un appel à candidature pour deux bourses de recherche sur la Shoah en Europe orientale au niveau M2 pour un an et, dans la limite des possibilités, deux allocations de recherche pour trois ans, ouvertes à des chercheurs français ou étrangers.

Article 2

Les bourses seront financées par Paris IV et éventuellement par l'intermédiaire de Yahad, par tout autre établissement universitaire ou de recherche ou toute institution publique ou privée qui voudrait soutenir le programme de recherches. Les organismes ayant accordé un soutien financier au programme pourront être invités à participer aux sessions du comité scientifique pour la durée couvrant la subvention à raison d'un seul représentant par établissement.

Article 3

Dans le cadre de la Convention les bourses et les allocations sont destinées à des chercheurs français et à des chercheurs étrangers,

notamment des chercheurs des pays où s'est déroulée la « Shoah par balles ». Un apprentissage de deux ans de l'allemand ou d'une langue d'un des pays où s'est déroulée la Shoah par balles est obligatoire, au moment de la candidature, pour l'obtention d'une bourse ou d'une allocation.

Article 4

Du côté de Paris IV, l'attribution d'une bourse M2 ou d'une allocation de recherche entre dans le cadre des procédures spécifiques d'attribution des bourses ou, par l'entremise de l'Ecole Doctorale Histoire moderne et contemporaine, des allocations propres à l'établissement.

Article 5

Dans le cadre du programme de recherche, une ou plusieurs bourses supplémentaires peuvent être attribuées chaque année par le Center for Advanced Holocaust Studies du Musée de l'Holocauste de Washington à des candidats présentés par la commission de sélection mentionnée à l'article 2. Les modalités de leur attribution définitive, une fois les candidatures retenues par la commission, sont définies dans le cadre d'une convention reproduite en annexe², signée par Paris IV, Yahad et le Musée de l'Holocauste de Washington.

Annexe 2 à l'accord Paris IV-Yahad

Convention de coopération scientifique

La présente convention de coopération scientifique (ci-dessous « la contrat ») a été conclue le 15 décembre 2007 entre l'Université de Paris IV-Sorbonne (ci-dessous « Paris IV »), Yahad-In Unum, association de loi 1901, (ci-dessous « Yahad ») et le United States Holocaust Memorial Museum, institution dont l'indépendance est garantie par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (ci-dessous « le Musée »). (l'Université, Yahad ou le Musée peuvent être désignés, ci-dessous, chacun, comme une « partie » et, tous ensemble comme « les parties »)

Préambule

Etant donné que Paris IV a institué un séminaire sur la Shoah et désire développer en son sein l'enseignement et la recherche sur la Shoah, y compris fournir aux étudiants des occasions de mener par eux-mêmes une recherche approfondie sur ce sujet ;

Etant donné que Yahad entreprend une recherche originale concernant la Shoah en Ukraine, qu'elle entretient une relation étroite avec le Collège des Bernardins et désire développer ses activités de recherche et faire en sorte que des étudiants et des chercheurs puissent avoir accès aux sources nouvelles qu'elle a rassemblées ;

Etant donné que le Musée a été créé pour étudier et exposer l'histoire de la persécution et de l'assassinat de six millions de Juifs et de millions d'autres victimes de la tyrannie nazie, qu'il possède des archives et autres éléments d'information nombreux et originaux concernant la Shoah, qu'il entretient une relation étroite avec le Mémorial de la Shoah (Paris) et d'autres centres de documentation sur la Shoah et que, par l'intermédiaire de son Center for Advanced Holocaust Studies, il dispose d'une expérience importante concernant le soutien à une recherche et un enseignement de niveau universitaire sur la Shoah ;

Etant donné, enfin, que Paris IV, Yahad et le Musée partagent le souhait de mettre en place une coopération internationale pour faire progresser et diffuser la connaissance de la tragédie sans précédent qu'est la Shoah et encourager la réflexion individuelle sur les questions intellectuelles et morales soulevées par le génocide des

Juifs ;

Les Parties sont tombées d'accord, en considération de ces éléments, pour signer une convention de coopération scientifique selon les termes suivants :

Article I

Accord

Les parties coopéreront pour le développement et la mise en œuvre d'activités universitaires destinées à promouvoir l'enseignement sur la Shoah à Paris IV ; à encourager en France et aux Etats-Unis la recherche universitaire concernant la Shoah; et à encourager le développement des collections de documents sur le génocide des Juifs, déjà accessibles en France et aux Etats-Unis ou pouvant l'être à l'avenir, et leur exploitation plus systématique. Les activités que Paris IV, Yahad et le Musée seront d'accord pour mettre en œuvre le seront conformément aux dispositions de la présente convention. Les parties sont d'accord pour coopérer de bonne foi à la mise en œuvre des dispositions de la présente convention.

En outre, les parties conviennent que s'il leur apparaissait utiles à toutes, dans le cadre de la de la présente convention, d'associer d'autres institutions pouvant aider à la mise en œuvre d'activités de coopération scientifique et universitaire spécifiques qu'elles auraient décidé de réaliser ensemble, une telle association sera possible sans modification ou mise au point de la présente convention. En particulier, reconnaissant l'importance du Mémorial de la Shoah/ Centre de Documentation Juive Contemporaine et son rôle de centre de documentation français sur la Shoah, il apparaît utile qu'il soit régulièrement associé aux activités développées par les parties et que les étudiants et les chercheurs qui participeront aux activités développées en commun prennent connaissance et soient amenés à exploiter les archives et les autres sources documentaires du Mémorial de la Shoah.

Article II

Activités d'enseignement et de recherche menées en commun

Les parties s'engagent, par le cadre de coopération que fournit le présent accord, à mettre en œuvre des activités communes d'enseignement et de recherche, en fonction des moyens financiers qui seront disponibles. La liste qui suit mentionne, sans exhaustivité, quelques-unes des coopérations envisagées :

- a) participation de Yahad et du Musée à des séminaires et des cours organisés à Paris IV
- b) la mise sur pied d'activités communes telles des colloques, des séminaires, des ateliers de recherches et des conférences sur la Shoah, qui pourront se dérouler soit dans les locaux des parties soit dans des lieux sur lesquels ils tomberont d'accord
- c) des coopérations de recherches et des publications communes ;
- d) l'échange d'informations et de documents utiles à l'enseignement et à la recherche sur la Shoah
- e) l'organisation de visites en groupe du Musée par des étudiants et des chercheurs de Paris IV, de Yahad (et du Collège des Bernardins)
- f) l'attribution de bourses ou allocations de recherche pour des étudiants (à partir du master 2) et des chercheurs de Paris IV (et d'autres établissements français d'enseignement supérieur qui pourront par la suite s'associer à un programme commun de bourses) dans le but de leur permettre d'entreprendre des séjours prolongés de recherche approfondies dans les archives du Musée et de participer aux activités de recherche du Musée
- g) des séjours d'échange, enfin, pour les responsables scientifiques, pédagogiques et administratifs des parties.

Article III

Mise en œuvre des activités communes

Les détails de la mise en œuvre par les parties d'activités communes d'enseignement et de recherche spécifiques seront mis au point par des échanges de lettres ou de tout autre support écrit de communication, selon ce qu'auront décidé les représentants agréés des parties.

Article IV

Coordination de la mise en œuvre

La coordination de la mise en œuvre des activités communes entreprises dans le cadre de la présente convention de coopération sera placée sous la responsabilité :

Du directeur de l'Ecole doctorale Histoire moderne et contemporaine (ED 188) pour Paris IV

Du président de Yahad pour Yahad

Du directeur du Center for Advanced Holocaust Studies pour le Musée

Les représentants des parties signataires entretiendront des contacts réguliers dans le but de mettre en œuvre la présente convention de coopération. Ils se rencontreront au moins une fois par an, au siège de leurs organisations respectives, suivant un principe de rotation.

Article V

Financement

La mise en œuvre des activités communes d'enseignement et de recherche sur lesquelles les parties se mettront d'accord dépendra des financements disponibles. Les parties pourront au besoin, pour le financement de certaines activités, recourir au soutien financier d'autres institutions ou organisations.

Article VI

Dispositions générales

1. La présente convention est signée pour une période de cinq ans (« la période ») et, à moins que l'une des parties fasse une autre proposition aux deux autres parties soixante jours avant l'expiration de la période, celle-ci sera automatiquement renouvelée pour une période supplémentaire de cinq ans. Chacune des parties peut mettre fin à la présente convention avant l'expiration d'une période à condition de faire savoir son intention aux autres parties quatre-vingt dix jours à l'avance.
2. Les obligations contractées par chacune des parties dans le cadre de la présente convention le sont en respectant les lois et règlements de leurs pays respectifs et en fonction des financements disponibles.
3. Les parties tombent d'accord que, sauf pour la mise en œuvre de la présente convention, aucune d'entre elles ne peut, utiliser ou laisser utiliser le nom, le logo ou la marque d'une des deux autres parties pour quelque usage que ce soit, y compris publicitaire, à moins d'avoir reçu une autorisation expresse de la partie concernée l'y autorisant.
4. Le Musée est une institution dont l'indépendance est garantie par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Il signe la présente convention sur la base de sa capacité à contracter un tel accord de son propre chef. La présente convention est signée par le seul Musée, sous sa seule responsabilité. Seul le Musée, à l'exception de toute autre personne physique ou morale, pourra être tenu pour responsable par les deux autres parties dans le cas où il ne remplirait pas une obligation rentrant dans le cadre de la présente convention.

5. Aucun élément de la présente convention ne contraint les parties à coopérer ni ne fait de l'une des parties un agent d'une des deux autres. Aucune des parties signataires ne peut agir en contradiction avec les termes du présent article VI.5 et aucune des parties ne pourra être tenue responsable en quelque manière que ce soit si l'une des deux autres parties est entrée en contradiction avec les présentes dispositions.
6. Les adresses où contacter les trois parties signataires sont les suivantes :

Pour Paris IV :

Monsieur le Professeur Dominique Barjot
 Directeur
 Ecole Doctorale Histoire moderne et contemporaine
 ED 188
 28, rue Serpente
 F-75006 Paris

Pour Yahad

Père Patrick Desbois
 Président
 Yahad-In Unum
 151, rue du Chemin Vert
 F-75011 Paris

Pour le Musée

United States Holocaust Memorial Museum
 100 Raoul Wallenberg Place, S.W.
 Washington, D.C., 20024-2150
 United States of America

Attention: Paul A. Shapiro, Director
 Center Ford Advanced Holocaust Studies

7. L'une des parties ne peut pas... transférer la responsabilité de cette convention sans le consentement écrit des deux autres.
8. La présente convention reste valide pour les successeurs des signataires respectifs des Parties.
9. L'invalidation ou l'impossibilité de mettre en œuvre une disposition particulière de la présente convention n'affectera pas les autres dispositions et la présente convention sera interprétée à tous égards comme si une disposition invalide ou impossible à mettre en œuvre était omise.
10. La présente convention constitue l'agrément entier des parties en fonction de l'objectif ici défini. Aucun amendement, aucune modification de cette convention ne seront effectifs sinon fixés par écrit et mis en œuvre par les représentants mandatés des parties.

Au vu du présent texte, certifié conforme à leurs intentions, les parties font entrer la convention en vigueur à la date indiquée ci-dessus.

Pour Paris IV

Le Président, Jean-Robert Pitte

Pour Yahad-In Unum

Le Président, Patrick Desbois

Pour le United States Holocaust Memorial Museum

Le Directeur du Center for Advanced Holocaust Studies
Paul A. Shapiro

Document 2 –Liste des correspondants scientifiques du Centre de Ressources pour l’Enseignement et la Recherche sur la Shoah à l’Est à la date du 15 septembre 2009.

- Andreas Angrick, (chercheur, Hamburger Stiftung zur Förderung von Wissenschaft und Kultur)
- Eli Barnavi (directeur scientifique du Musée de l’Europe, Bruxelles)
- Pierre-Jérôme Biscarat (Equipe de la Maison d’Izieu. Activités pédagogiques)
- Henar Corbi (Casa Sefarad Israel –Madrid)
- Jean-Marc Dreyfus (Professeur, Université de Manchester)
- Joël Kotek (professeur de sciences politiques, Université Libre de Belgique)
- Alexander Kruglov (Professeur, Université des technologies de la transmission, Ukraine)
- Deborah Lipstadt (Professeur, Emory University, Atlanta)
- Marcello Pezetti (Directeur, Musée de la Shoah, Rome)
- Dieter Pohl (chercheur, Institut für Zeitgeschichte, Munich)
- Stéphane Simonnet (Responsable du Conseil scientifique, Mémorial de Caen)
- Nicolas Werth (Directeur de recherches, Institut d’Histoire du Temps Présent)
- Michael Wildt (Professeur, Université Humboldt, Berlin) »